

BIDONS DE 20 litres

- Regroupement dans les bidons de 20 litres « ACIDE » « BASE » « SOLVANT » « DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT »



Bidon homologué



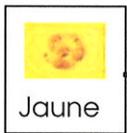
Rouge

→ POUR LES SOLVANTS



Vert

→ POUR LES BASES



Jaune

→ POUR LES ACIDES

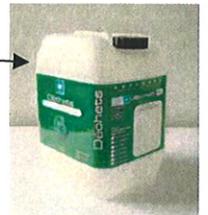


Blanc

→ POUR LES DECHETS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Règles de sécurité :

- N'utiliser que les bidons homologués.
- Pour éviter les erreurs de transvasement, ne jamais mettre un bidon d'acide à proximité d'un bidon de base et d'un bidon pour les solvants.
- Ne pas mélanger des produits incompatibles.
- Contrôler, toujours, le type du contenant (acide, base, solvant ou dangereux pour l'environnement) avant d'effectuer le transvasement.
- Respecter le niveau de remplissage des bidons.
- En cas d'une quantité importante d'un même produit, utilisez un bidon et ne pas mélanger avec les autres produits et identifier ce produit.
- Pour un nouveau produit, avant transvasement dans les bidons, consulter la fiche de données de sécurité et ne pas se limiter à la lecture de l'étiquette. (chapitre 9 et 10 de la fiche de données de sécurité : Propriété physico-chimique et Stabilité du produit et réactivité)
- Enlever la bague de garantie.
- Remettre les bouchons sur les bidons.



Ne jamais mettre d'acide nitrique dans les bidons.

Procédure d'élimination :

- ↳ Il faut indiquer les produits majoritaires présents dans le bidon.
 - Une fiche liste* pourra être mise en place ou remplir l'étiquette sur le bidon
- ↳ Remplir la fiche d'enlèvement en indiquant « bidon acide ou base ou solvant ou dangereux pour l'environnement » Réf : **Enlèvement DIS - SHSE – 2006 (cf. annexe)** et faire une demande de bidons vides et d'étiquettes correspondantes sur cette fiche.
- ↳ Renvoyer cette fiche à Monsieur SAUNIER Michel, physiologie animale - Sciences de la Vie, bâtiment Gabriel pour validation. (michel.saunier@u-bourgogne.fr – fax : 63 30)
- ↳ Il est programmé plusieurs ramassages par an (prendre contact au 6318 ou 5545).

